

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

Title - Sujet Matériaux de construction et d'entr	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-150005/A	Date 2014-06-24
Client Reference No. - N° de référence du client W2037-150005	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MCT-018-4862
File No. - N° de dossier MCT-4-37017 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-08-05	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Lisa M.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct018
Telephone No. - N° de téléphone (506)851-7811 ()	FAX No. - N° de FAX (506)851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Various units as per Call-up Combat Training Centre Gagetown OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office - Bureau de distribution
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W2037-150005/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MCT-4-37017

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct018

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2037-150005

Cette page est laissée intentionnellement vide.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Limitation financière
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du *Guide des CCUA*
8. Instructions d'expédition - livraison à destination

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent:

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement

2. Sommaire

Fournir une variété de bois d'œuvre et de matériaux de construction aux écoles du Centre d'instruction au combat (CIC) à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, selon les besoins, pendant la période s'étendant de l'octroi de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2016.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrans qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014/03/01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M1004T	Condition du Matériel	2011/05/16

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrans devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrans. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrans.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrans peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrans acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Section I : offre financière (1 copie)
Section II: attestations (1 copie).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :
VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.2 Évaluation financière

Référence CCUA	Section	Date
M0220T	Évaluation du prix	2013/04/25

- 1.2.1 Le coût évalué / prix total de la soumission sera fondé sur l'agrégat de toutes les sommes calculées de tous les articles indiqués à l'annexe B – Base de paiement.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M0069T, 25/05/07)

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014/03/01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31 mars 2016 inclusivement.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Lisa Martin
Titre : Agente de négociation des contrats
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1045 rue Main, Unité 108,
Moncton, (N.-B.) E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-7811
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : lisa.m.martin@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute

question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale
Oromocto, Nouveau-Brunswick

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*, ou une version électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00\$ (taxes applicables incluses).

9. Limitation financière

Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 581 000,00\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 2 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 25/04/2013)

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014/03/01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014/03/01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2.1 Conditions générales

2010A (2014/03/01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014/03/01) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Base de paiement - prix unitaire(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 25/04/13)

4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

4.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 12/12/08)

6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008/05/12), Assurances

7. Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16

8. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) Ministère de la Défense nationale, Oromocto (Nouveau-Brunswick) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 12/12/08)

Annexe A Besoin

1.0 Besoin

- 1.1. Fournir une variété de bois d'œuvre et de matériaux de construction aux écoles du Centre d'instruction au combat (CIC) à Oromocto, au Nouveau-Brunswick, selon les besoins, pendant la période s'étendant de l'octroi de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2016.
- 1.2. On prévoit que le point de livraison principal sera la Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown (BS 5 Div C Gagetown). Les prix indiqués à l'annexe B, Base de paiement, s'appliqueront aux points de livraison situés à l'extérieur de la BS 5 Div C Gagetown (notamment les points à l'intérieur des champs de tir et des secteurs d'entraînement), mais les frais de livraison peuvent être en sus. Les utilisateurs doivent demander la confirmation des frais de livraison supplémentaires et vérifier la distance entre le lieu de livraison et la BS 5 Div C Gagetown (intersection de la rue Turner et de l'avenue Cumberland) avant de passer une commande subséquente.
- 1.3. L'annexe B comprend une liste de bois d'œuvre et de matériaux de construction qui peuvent être achetés en vertu des offres à commandes. La liste ne comprend pas tout, et les articles de nature semblable non inscrits dans la liste figurant aux présentes peuvent être commandés en fonction des offres à commandes. **Les offres à commandes NE doivent PAS viser les granulats, les outils, les appareils électriques, la peinture, les fournitures de plomberie ou d'électricité, ou tout autre article fourni en vertu d'une offre à commandes ou d'un arrangement en matière d'approvisionnement existant.**
- 1.4. Aucune limite minimale pour les commandes subséquentes ne s'applique à la présente. Les commandes subséquentes de l'offre à commandes peuvent être faites seulement par des écoles du CIC pour passer différentes commandes de petite quantité pour plusieurs points de services dans leurs installations.
- 1.5. Chaque demande subséquente constitue un contrat distinct et les produits à livrer pour chaque commande subséquente doivent être emballés séparément.
- 1.6. Un bordereau d'emballage indiquant le numéro de l'offre à commandes, le numéro de la commande subséquente, la date de l'expédition, les quantités, les unités et le numéro de pièce des produits à livrer doit accompagner chaque chargement. Les bordereaux d'emballage NE seront PAS traités comme des factures; une facture distincte DOIT être envoyée au demandeur pour paiement.
- 1.7. L'offrant doit, sur demande, fournir au destinataire des copies des listes de prix en vigueur et les modifications subséquentes.
- 1.8. Sauf indication contraire, il est inacceptable et interdit de remplacer un produit commandé par un autre.
- 1.9. L'emballage et l'expédition doivent être conformes à la norme de l'industrie relative aux articles applicables afin de garantir leur arrivée à destination en toute sécurité. Tous les articles demeurent la responsabilité de l'offrant jusqu'à ce qu'ils soient livrés et acceptés par l'utilisateur désigné. Les coûts relatifs aux dommages subis avant l'arrivée à destination seront assumés par l'offrant.
- 1.10. Délai de livraison : voir l'annexe C, Délai de livraison.

Annexe B Base de paiement

1.0 Base de paiement

- 1.1. Dans le cas des commandes subséquentes pour lesquelles les points de livraison se trouvent dans la BS 5 Div C Gagetown, les offrants seront payés en dollars canadiens, le prix à l'unité et/ou le prix de lots fermes ainsi que la taxe sur les produits et services en sus, mais destination FAB (**y compris** les frais de livraisons, les droits de douane et les taxes d'accise) incluse. Pour les commandes subséquentes nécessitant une livraison aux champs de tir et des secteurs d'entraînement (comme le bâtiment AS1, le camp Petersville, Knowlton Hill et tout autre endroit indiqué dans la commande subséquente), le taux indiqué au point 4.0, Taux de livraison au kilomètre, peut s'appliquer.
- 1.2. Les prix à l'unité offerts ci-après au point 5.0, Liste des articles, sont des prix plafond pouvant faire l'objet de rajustements à la baisse seulement.
- 1.3. La liste des articles de la présente offre à commandes est une liste de bois d'œuvre et de matériaux de construction qui peuvent être achetés aux termes d'une (ou de plusieurs) offre(s) à commandes. La liste ne comprend pas tout, et les articles de nature semblable non inscrits dans la liste figurant aux présentes peuvent être commandés en fonction des offres à commandes aux rabais offerts ci-dessous.
- 1.4. Chaque facture doit indiquer tout rabais applicable, présenté ci-après, sur une ligne distincte. Une mention sur la facture selon laquelle le rabais a été inclus dans le prix à l'unité n'est pas acceptable.

2.0 Période

Année 1 : de l'octroi de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2015.

Année 2 : du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

3.0 Liste des abréviations

CH	Chaque
PC	Pièce
pi	Pied
pi lin.	Pied linéaire
pi ²	Pied carré
PN	Panneau
PQ	Paquet
S	Sac

4.0 Taux de livraison au kilomètre (le cas échéant)**

Au cas où une livraison est requise à des points dans les champs de tir et des secteurs d'entraînement, le taux au kilomètre suivant s'appliquera.

Année 1 : _____ par kilomètre.

Année 2 : _____ par kilomètre.

Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-15005/A

**** Ne fait pas l'objet d'une évaluation lors de la délivrance d'offres à commandes.**

5.0 Liste des articles

Art.	Stocké Non stocké	Description	Unité de distribution	Utilisation estimative	Année 1 : prix unitaire, destination FAB	Année 2 : prix unitaire, destination FAB
A. BOIS D'ŒUVRE						
Épinette, pin gris ou sapin, classe 2 ou mieux, raboté quatre faces						
1		1 po x 4 po x 8 pi	PC	100	\$ /PC	\$ /PC
2		1 po x 4 po x 12 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
3		2 po x 2 po x 8 pi	PC	450	\$ /PC	\$ /PC
4		2 po x 4 po x 8 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
5		2 po x 4 po x 10 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
6		2 po x 4 po x 12 pi	PC	450	\$ /PC	\$ /PC
7		2 po x 4 po x 14 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
8		2 po x 4 po x 16 pi	PC	175	\$ /PC	\$ /PC
9		2 po x 6 po x 8 pi	PC	550	\$ /PC	\$ /PC
10		2 po x 6 po x 10 pi	PC	200	\$ /PC	\$ /PC
11		2 po x 6 po x 12 pi	PC	500	\$ /PC	\$ /PC
12		2 po x 8 po x 10 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
13		2 po x 8 po x 12 pi	PC	150	\$ /PC	\$ /PC
14		2 po x 10 po x 10 pi	PC	250	\$ /PC	\$ /PC
15		2 po x 10 po x 12 pi	PC	175	\$ /PC	\$ /PC
16		2 po x 10 po x 14 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
17		2 po x 12 po x 12 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
18		4 po x 4 po	PC	100	\$ /PC	\$ /PC
Poteaux en SPF, épinette, pin gris ou sapin, classe 2 ou mieux, raboté quatre faces						
19		2 po x 4 po	PC	1800	\$ /PC	\$ /PC
20		2 po x 6 po	PC	1000	\$ /PC	\$ /PC
Bois traité sous pression, teneur en humidité standard (de 12 à 19 %)						
21		2 po x 6 po x 12 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
22		2 po x 8 po x 8 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
23		2 po x 8 po x 12 pi	PC	300	\$ /PC	\$ /PC
24		2 po x 8 po x 14 pi	PC	50	\$ /PC	\$ /PC
25		5/4 po x 4 po x 12 pi	PC	75	\$ /PC	\$ /PC

Pin clair brut, petits nœuds fixes						
26	1 po x 6 po x 12 pi	PC	150	\$ /PC		\$ /PC
27	1 po x 8 po x 12 pi	PC	100	\$ /PC		\$ /PC
28	2 po x 4 po x 12 pi	PC	150	\$ /PC		\$ /PC
29	2 po x 6 po x 12 pi	PC	50	\$ /PC		\$ /PC
30	2 po x 8 po x 12 pi	PC	50	\$ /PC		\$ /PC
31	2 po x 10 po x 12 pi	PC	50	\$ /PC		\$ /PC
Érable brut						
32	1 po x 6 po x 8 pi	PC	50	\$ /PC		\$ /PC
33	1 po x 8 po x 8 pi	PC	25	\$ /PC		\$ /PC
34	2 po x 6 po x 8 pi	PC	25	\$ /PC		\$ /PC
Noyer brut						
35	1 po x 6 po x 8 pi	PC	25	\$ /PC		\$ /PC
Pruche brute						
36	6 po x 6 po x 8 pi	PC	550	\$ /PC		\$ /PC
B. PRODUITS DU BOIS D'ŒUVRE						
Goujons de bois dur, longueurs non assorties						
37	¼ po x 48 po	PC	100	\$ /PC		\$ /PC
38	½ po x 48 po	PC	100	\$ /PC		\$ /PC
39	5/8 po x 48 po	PC	100	\$ /PC		\$ /PC
40	¾ po x 48 po	PC	100	\$ /PC		\$ /PC
41	1 po x 48 po	PC	100	\$ /PC		\$ /PC
Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), 4 pi x 8 pi						
42	¾ po	PN	25	\$ /PN		\$ /PN
Mouleurs et plinthes, longueurs variées						
43	Plinthe 3 po, bois	pi lin.	700	\$ /pi lin.		\$ /pi lin.
44	Plinthe 3 po, MDF	pi lin.	700	\$ /pi lin.		\$ /pi lin.
45	Mouleur de bâti de fenêtre/porte 2¼ po, bois	pi lin.	700	\$ /pi lin.		\$ /pi lin.
46	Mouleur de bâti de fenêtre/porte 2¼ po, MDF	pi lin.	700	\$ /pi lin.		\$ /pi lin.

47		Quart-de-rond ¾ po, bois	pi lin.	900	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
48		Quart-de-rond ¾ po, MDF	pi lin.	900	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
49		Cimaise, bois	pi lin.	250	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
50		Cimaise, MDF	pi lin.	250	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
51		Moulure de couronnement 3 po, bois	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
52		Moulure de couronnement 3 po, MDF	pi lin.	200	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
Contreplaqué, sapin, bon sur un côté, 4 pi x 8 pi						
53		¼ po	PN	25	\$ /PN	\$ /PN
54		½ po	PN	50	\$ /PN	\$ /PN
55		¾ po	PN	250	\$ /PN	\$ /PN
Autres produits du bois d'œuvre						
56		Panneau de lamelles orientées (OSB), 7/16 po, 4 pi x 8 pi	PN	225	\$ /PN	\$ /PN
57		Revêtement intermédiaire de toiture (OSB), 5/8 po, 4 pi x 8 pi	PN	200	\$ /PN	\$ /PN
58		Revêtement intermédiaire de plancher, contreplaqué, à rainure et languette, ¾ po, 4 pi x 8 pi	PN	75	\$ /PN	\$ /PN
59		Panneau de sous-finition, contreplaqué, ¼ po, 4 pi x 8 pi	PN	75	\$ /PN	\$ /PN
60		Pin, à rainure et languette, profil en panneaux, 1 po x 6 po	pi lin.	1250	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
C. CARREAUX, BRIQUES, BLOCS ET PRODUITS CONNEXES						
61		Panneresse et coin, 190 mm x 390 mm	CH	8000	\$ /CH	\$ /CH
62		Poutre de chaînage défonçable	CH	750	\$ /CH	\$ /CH
63		Bloc de linteaux, poutre de chaînage en forme de U, 190 mm x 390 mm	CH	250	\$ /CH	\$ /CH
64		Ciment de maçon de type GU, 40 kg	S	50	\$ /S	\$ /S
65		Ciment de maçon de type N, 30 kg	S	350	\$ /S	\$ /S

66	Filet d'arrêt pour mortier et coullis, 8 po de largeur, rouleau de 50 pi	Rouleau	5	\$ /roul.	\$ /roul.
67	Armature pour joints de maçonnerie horizontaux de type Ladur pour blocs de 190 mm	CH	350	\$ /CH	\$ /CH
68	Bâti de porte en acier commercial pour blocs	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
69	Barre d'armature, 15 mm	pi lin.	2000	\$ /pi lin.	\$ /pi lin.
70	Carreau de vinyle industriel, 12 po x 12 po	CH	1500	\$ /CH	\$ /CH
71	Carreau de céramique mural, 4,5 po x 4,5 po	pi ²	500	\$ /pi ²	\$ /pi ²
72	Carreau de céramique de plancher, 12 po x 12 po	CH	400	\$ /CH	\$ /CH
D. PANNEAUX MURAUX, ISOLANTS THERMIQUES ET PRODUITS CONNEXES					
73	Panneau pour cloison sèche ½ po, 4 pi x 8 pi	PN	300	\$ /PN	\$ /PN
74	Produit à jointoyer, 20 kg	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
75	Isolant R12, 16 po	PQ	50	\$ /PQ	\$ /PQ
76	Isolant R20, 16 po	PQ	50	\$ /PQ	\$ /PQ
77	Feuille de polyéthylène, 6 mils	Rouleau	50	\$ /roul.	\$ /roul.
78	Évent de chevron, toiture	CH	200	\$ /CH	\$ /CH
79	Panneau de ciment, 4 pi x 8 pi	PN	25	\$ /PN	\$ /PN
E. COUVERTURES, REVÊTEMENTS MURAUX ET PRODUITS CONNEXES					
80	Panneau métallique, 6 po, préformé, blanc	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
81	Revêtement mural, blanc	CH	650	\$ /CH	\$ /CH
82	Moulure en J, blanche	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
83	Moulure en F, blanche	CH	75	\$ /CH	\$ /CH
84	Bande de départ, blanche	CH	75	\$ /CH	\$ /CH
85	Bande de fin, blanche	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
86	Angle extérieur, blanc	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
87	Angle intérieur, blanc	CH	5	\$ /CH	\$ /CH
88	Soffite, blanc	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
89	Chéneau	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
90	Descente pluviale	CH	50	\$ /CH	\$ /CH

F. ADHÉSIFS, MASTICS D'ÉTANCHÉITÉ ET PRODUITS CONNEXES						
91		Adhésif de plancher, revêtement de plancher en vinyle, 12 po x 12 po, seau de 2 L	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
92		Adhésif de plancher, revêtement de plancher en vinyle, feuille, seau de 2 L	CH	100	\$ /CH	\$ /CH
93		Garniture acoustique, récipient de 1 L	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
94		Ruban Tuck	Rouleau	50	\$ /roul.	\$ /roul.
95		Mastic d'étanchéité pour joints de retrait, tube de 9 onces	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
96		Silicone d'extérieur, blanc	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
97		Adhésif pour bois d'œuvre, 1 L	CH	50	\$ /CH	\$ /CH
G. DIVERS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION						
98		Porte de garage, 8 pi x 7 pi, quincaillerie comprise	CH	5	\$ /CH	\$ /CH
99		Revêtement de plancher en feuilles de vinyle	pi ²	750	\$ /pi ²	\$ /pi ²
100		Porte extérieure 30 po, âme creuse	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
101		Porte extérieure en acier 32 po dans un blocage intégré avec montage prêt pour le blocage	CH	25	\$ /CH	\$ /CH
102		Fenêtre 24 po de largeur sur 36 po de hauteur, vinyle	CH	25	\$ /CH	\$ /CH

H. DIVERS

103- Bois d'œuvre et produits du bois d'œuvre

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 10 000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 10 000 \$, moins le rabais offert)

104- Carreaux, briques, blocs et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

105- Panneaux muraux, isolants thermiques et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 3000 \$, moins le rabais offert)

106- Couvertures, revêtements muraux et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

107- Adhésifs, mastics d'étanchéité et produits connexes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 2000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 2000 \$, moins le rabais offert)

108- Fixations (vis, clous, boulons et autre quincaillerie connexe)

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 8000 \$, moins le rabais offert)

109- Divers matériaux de construction

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise comme suit.

Année 1 : _____ pour cent (usage estimatif : 13 500 \$, moins le rabais offert)

Année 2 : _____ pour cent (usage estimatif : 13 500 \$, moins le rabais offert)

Annexe C**Délaï de livraison**

L'offrant doit indiquer le délai dans lequel il peut livrer les articles à partir du moment de la livraison.

Type de besoin	Livraison requise à la BS 5 Div C Gagetown	Respect du délai possible	Respect du délai impossible	Autre délai de livraison offert
Urgent – articles stockés	Le jour même			
Urgent – articles non stockés	En 48 heures ou 2 jours ouvrables			
Articles stockés ordinaires	En 24 heures ou 1 jour ouvrable			
Articles non stockés	En 2 semaines			